

PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE À LA CATEGORIE « B » DU PERMIS DE CONDUIRE

La formation théorique

Elle porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Cette formation pourra être suivie dans les locaux de l'école de conduite avec un support média (DVD, Box), avec un enseignant ou via Internet (option).

La formation théorique porte sur :

- la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route ;
- les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite ;
- l'influence de la fatigue sur la conduite ;
- les risques liés aux conditions météorologiques et à l'état de la chaussée ;
- les usagers vulnérables ;
- les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs ;
- les gestes de premiers secours ;
- les précautions à prendre en montant et en quittant son véhicule ;
- le transport d'un chargement et de personnes ;
- la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule.

Les cours thématiques

Ils seront dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Les thématiques traitées sont les suivantes :

- | | |
|--|---|
| - les effets dus à la consommation d'alcool de drogues et de médicaments sur la conduite ; | - les usagers vulnérables ; |
| - l'influence de la fatigue sur la conduite ; | - la pression sociale (publicité, travail...) ; |
| - les risques liés aux conditions météorologiques et à l'état de la chaussée ; | - la pression des pairs. |

La formation pratique

Elle porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques routiers.

Quatre compétences sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul ;
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales ;
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers ;
- pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Chaque compétence et sous-compétence sera traitée en abordant les points suivants :

- le pourquoi ;
- le comment ;
- les risques ;
- les influences de l'environnement et du mode de vie de l'élève ;
- les pressions exercées par la société, telles que la publicité, le travail... ;
- l'auto-évaluation.

PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE À L'APPRENTISSAGE ANTICIPE DE LA CONDUITE (AAC)

L'apprentissage anticipé de la conduite s'adresse aux jeunes dès 15 ans inscrits dans une auto-école. Cette formule permet d'acquérir une solide expérience de conduite et de gagner ainsi en confiance jusqu'à l'obtention du titre du permis de conduire à 18 ans, avec possibilité de passer l'examen pratique à partir de 17 ans et demi à condition qu'une année de conduite ait été réalisée avec les parents. Le taux de réussite à l'examen pratique est plus important (environ 75% de réussite en 2016 contre 58% en filière traditionnelle).

Une fois le permis en poche, la période probatoire n'est pas de 3 ans mais seulement de 2 ans.

La formation théorique

Elle porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Cette formation pourra être suivie dans les locaux de l'école de conduite avec un support média (DVD, Box), avec un enseignant ou via Internet (option).

La formation théorique porte sur :

- la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route ;
- les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite ;
- l'influence de la fatigue sur la conduite ;
- les risques liés aux conditions météorologiques et à l'état de la chaussée ;
- les usagers vulnérables ;
- les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs ;
- les gestes de premiers secours ;
- les précautions à prendre en montant et en quittant son véhicule ;
- le transport d'un chargement et de personnes ;
- la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule.

Les cours thématiques

Ils seront dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Les thématiques traitées sont les suivantes :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - les effets dus à la consommation d'alcool de drogues et de médicaments sur la conduite ; - l'influence de la fatigue sur la conduite ; - les risques liés aux conditions météorologiques et à l'état de la | <ul style="list-style-type: none"> chaussée ; -les usagers vulnérables ; - la pression sociale (publicité, travail...) ; - la pression des pairs. |
|--|--|

La formation pratique

Elle porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques routiers.

Quatre compétences sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul ;
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales ;
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers ; - pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Chaque compétence et sous-compétence sera traitée en abordant les points suivants :

- le pourquoi ;
- le comment ;
- les risques ;
- les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève ;
- les pressions exercées par la société, telles que la publicité, le travail... ; - l'auto-évaluation.

Au terme de l'apprentissage, le formateur remet à l'élève une Attestation de Fin de Formation Initiale (AFFI).

Les rendez-vous pédagogiques obligatoires

Un suivi pédagogique est évidemment assuré par l'auto-école pendant toute la formation. L'objectif est d'évaluer les progrès et d'approfondir la formation. Les rendez-vous pédagogiques sont obligatoires pour l'élève et l'accompagnateur.

Lors du rendez-vous pédagogique préalable, d'une durée minimum de 2 heures, l'enseignant dispense des conseils et un guide sera remis à votre accompagnateur.

Ensuite, deux rendez-vous pédagogiques sont prévus au cours de l'apprentissage. Le premier a lieu au bout de 4 à 6 mois de conduite accompagnée, le deuxième à la fin (soit après 3 000 kilomètres parcourus, soit dans les deux mois précédents la date de l'examen pratique).

Ces rendez-vous comportent chacun une partie pratique (1h) et une partie théorique (2h) portant sur les expériences vécues pendant la conduite accompagnée et sur des thèmes de sécurité routière.

L'accompagnateur

Seules conditions, l'accompagnateur doit :

- ✦ être titulaire du **permis B**, en cours de validité, depuis **au moins 5 ans consécutifs**
- ✦ ne **jamais avoir commis de délit routier** (alcool, grand excès de vitesse...)
- ✦ **être mentionné dans le contrat** signé avec l'école de conduite
- ✦ avoir obtenu **l'accord préalable de son assureur**

Il est possible d'avoir recours à plusieurs accompagnateurs, y compris hors du cadre familial.

La conduite avec l'accompagnateur

Pendant la conduite accompagnée, vous aurez entre 1 et 3 ans pour conduire au minimum 3000 km. L'élève doit régulièrement renseigner sa progression dans son livret d'apprentissage qu'il devra pouvoir présenter obligatoirement en cas de contrôle routier avec l'autorisation de l'assureur.

PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE À LA CATEGORIE « BEA » DU PERMIS DE CONDUIRE

Passer le permis sur boîte automatique nécessite **13 heures de conduite minimum** contre 20 heures sur boîte manuelle.

La catégorie BEA du permis de conduire autorise la conduite de véhicule appartenant à la catégorie B dotées d'un embrayage automatique ou d'une boîte de vitesse automatique. Il ne pourra donc pas conduire ou louer des véhicules équipés d'une boîte de vitesse manuelle.

La formation théorique

Elle porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Cette formation pourra être suivie dans les locaux de l'école de conduite avec un support média (DVD, Box), avec un enseignant ou via Internet (option).

La formation théorique porte sur :

- la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route ;
- les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite ;
- l'influence de la fatigue sur la conduite ;
- les risques liés aux conditions météorologiques et à l'état de la chaussée ;
- les usagers vulnérables ;
- les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs ; - les gestes de premiers secours ;
- les précautions à prendre en montant et en quittant son véhicule ;
- le transport d'un chargement et de personnes ;
- la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule.

Les cours thématiques

Ils seront dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Les thématiques traitées sont les suivantes :

- les effets dus à la consommation d'alcool de - les usagers vulnérables ;
- drogues et de médicaments sur la conduite ; - la pression sociale (publicité, travail...) ; - l'influence de la fatigue sur la conduite ; - la pression des pairs.
- les risques liés aux conditions météorologiques et à l'état de la chaussée ;

La formation pratique

Elle porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques routiers.

Quatre compétences sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul ;
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales ;
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers ; - pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Chaque compétence et sous-compétence sera traitée en abordant les points suivants :

- le pourquoi ;
- le comment ;
- les risques ;
- les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève ;
- les pressions exercées par la société, telles que la publicité, le travail... ; - l'auto-évaluation.

6 mois après l'obtention du permis de conduire, il vous suffira de suivre une formation de 7h en autoécole sur boîte mécanique pour transformer votre permis "automatique" en permis boîte mécanique.

Pas d'examen ! A l'issue de la formation, une attestation de suivi est délivrée à l'élève et sera transmise, par l'autoécole, avec la demande de permis au service des permis de conduire qui établira un nouveau titre.

PROGRAMME DE FORMATION À LA PASSERELLE BEA (BOÎTE AUTOMATIQUE) VERS B TRADITIONNEL (BOÎTE MANUELLE)

Condition D'inscription

- Être âgé d'au moins 18 ans
- Posséder le permis B sur boîte automatique depuis au moins 6 mois

Déroulement de la formation

Pour les personnes titulaires d'un permis BEA (boîte automatique) pour des raisons non médicales et qui souhaitent conduire un véhicule à boîte manuelle, pas besoin de repasser l'examen pratique. Une simple régularisation du permis de conduire suffit en suivant une formation de 7 heures comprenant deux étapes :

1) Etape 1 : Durée de 2 heures :

- Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre
- Être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité

2) Etape 2 : Durée de 5 heures :

- Savoir utiliser la boîte de vitesse manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation et adopter les techniques de l'écoconduite
- Être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation

L'auto-école délivrera, à la fin de la formation, une attestation au conducteur et un exemplaire à l'autorité administrative avec la demande de fabrication du nouveau permis sur ANTS dont elle se chargera.